PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 DECEMBRE 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE

SCHLEITHAL



Nombre de Conseillers en exercice: 15

Présents à la séance :

Absents: 1 **Procurations: 1**

Voix: 14 voix pour la modification de l'ordre du jour et

14

15 voix pour les points 2 à 10

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation 26/11/2014

L'an deux mille quatorze, le trois décembre, le Conseil Municipal de Schleithal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Joseph SCHNEIDER.

Membres présents :

MM., BOEHM Denise, FOELLER Christiane, HEMMERLE Francis, JACQUES Armand, KLEIN Béatrice, KLEIN Marcel, KNOBLOCH Marc, OBERNESSER Joseph, RIEDINGER Martine, SCHMITT Chantal, SCHMITT Séverine, SCHNEIDER Joseph, TÊTE Catherine, VETTERHOEFFER Yves.

Membre absent: M. HEIDEIER Mathieu

M. HEIDEIER Mathieu donne pouvoir à Mme TÊTE Catherine Pouvoir:

Réunion à 20h00 en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., BOEHM Denise est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

6. Tarifs des concessions au cimetière

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de concession du cimetière. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif des concessions cimetière communal, comme suit:

* Concession pleine terre	
Durée 30 ans tombe simple	50 €
Durée 30 ans tombe double	100€
* Concession en columbarium	
Durée 15 ans	650 €
Durée 30 ans	1 200 €
Et ce à compter de ce jour.	

Pour extrait conforme Suivent les signatures au registre Schleithal, le 4 décembre 2014

Le Maire

Accusé de réception en préfecture 067-216704510-20141203-DEL-03122014-6-Date de télétransmission : 08/12/2014

Date de réception préfecture : 08/12/2014

Joseph SCHNEIDER